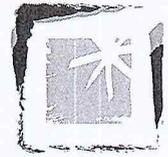


N° DEL/2024-105



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 09 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 2 décembre 2024

PRESENTS (32)

Délégués titulaires (30) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (2) : M. BARDOT Claude, M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (8) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. POP Ion Octavian,
M. CONTINSOUZA Nicolas a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. Jean-Claude BESSEAU,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. TRAËN William,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme Marie FRAYSSE.

Objet : Tarifs redevance annuelle et contrôle de vente SPANC

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 21 novembre 2024,

M. le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur le maintien de la redevance annuelle à 16€ par an et de maintenir le prix du contrôle de vente à 75 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le maintien de la redevance annuelle à 16€,
- **Valide** le maintien du prix de contrôle de vente à 75€,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 10 décembre 2024**

Le Président,


Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26
Charles FERRÉ